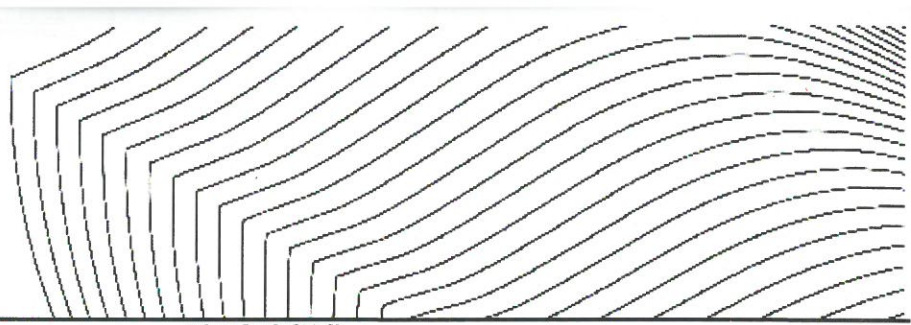




Police



Police Fédérale
Direction générale de la gestion des ressources et
de l'information
Direction du personnel
Service Recrutement et Sélection

Avenue de la Couronne 145A
1050 Bruxelles
Tél. 02 642 79 35
Fax 02 642 79 91
E-mail DRP.RecSel@police.belgium.eu

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission DGR.Pers.RS-2020/17497
Date d'émission 19-06-2020

Degré de classification POLICE
Classement CD

Page 1
Annexe(s)
Référence PC G:\Srt\Archives\2020\17497.doc

Destinataire(s) Chef de Corps de police locale
Police fédérale jusqu'au niveau direction
AIG
Copie: SAT – CPPL - CG – DG - Syndicats

Chaque Corps de police reçoit au moins un exemplaire de cet appel aux candidatures. Les supérieurs fonctionnels veillent à ce que tout leur personnel concerné soit informé de l'existence de cet appel à candidatures. Le présent appel peut être consulté sur internet via l'url : <https://www.jobpol.be/fr/examens-internes/epreuve-supplementaire-dadmissibilite-brevet-de-direction> et PolNews. Cet appel est diffusé dans la langue de la région.

OBJET Personnel Ops police intégrée - **Brevet de direction - Organisation d'une épreuve supplémentaire d'admissibilité au sens de l'art. 5/1 de l'AR brevet de direction à l'intention des commissaires de police nommés et des commissaires de police de première classe - non détenteurs du diplôme requis - Éclaircissements et appel à candidatures**

Référence(s)

- Loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police (Exodus ou ST 3)
- Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol ou ST 6/1)
- Arrêté royal du 12-10-2006 modifié par l'AR du 09-10-2017 déterminant le brevet de direction requis pour la promotion au grade de commissaire divisionnaire de police (STS/ST21) (*ci-après*: AR brevet de direction)

Gestionnaire du dossier Premier CSL Adrienne Donjean, Tél. 02/644.83.78

Par la présente note de service, je porte à votre connaissance l'organisation d'une épreuve supplémentaire d'admissibilité au sens de l'art. 5/1 de l'AR brevet de direction, organisée à l'intention des commissaires de police nommés et des commissaires de police de première classe du cadre opérationnel de la police intégrée.

L'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de cette épreuve fait l'objet des documents joints en annexe.

Puis-je vous demander de porter le contenu de ces documents à la connaissance des membres du personnel concernés de votre corps de police ou de votre direction.

Didier LIEGEOIS
Chef de service DPRS a.i.